



Qualification des intervenants
Formateur / Testeur habilité R489

Moyens pédagogiques et techniques
Salle de cours / Hall de manutention /
Chariots de catégorie 5

Durée de la formation

14h soit 2j

Taux de satisfaction

99,9%

Taux de réussite

99,8%

Débouchés

Débouchés éventuels : préparateur de commandes, technicien en logistique d'entreposage, gestionnaire de stocks, chef magasinier ou chef de quai.

Nombre de places maximum par action : 6 pers.

Délai d'accès

environ 30 jours à compter de la demande de devis

Accessibilité

Toutes nos formations peuvent être adaptées à toute situation d'handicap ou toutes difficultés

Contactez nous pour plus de renseignements

Matériel nécessaire à la formation :

Chaque candidat doit être équipé de gants, chaussures de sécurité casque

Tél : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

"Notre expertise : la sécurité au travail !"

PROGRAMME DE LA FORMATION

CACES® R489 Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté - Cat 5 -
Recyclage

Objectifs :

Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

- Être capable d'utiliser les chariots automoteurs de manutention dans des conditions optimales de travail en sécurité.
- Réaliser les différentes manœuvres de circulation et opérations de manutention, conformément à la recommandation CNAM R489.
- Assurer la maintenance de premier niveau, rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Passer avec succès les tests théoriques et pratiques dans le respect des règles de sécurité selon la recommandation CNAM R489.

Public et prérequis de la formation

Personnel débutant ou expérimenté dans la conduite de chariots automoteurs de manutention de la Catégorie 5

Prérequis : Aptitude médicale

Contenu de la formation

Formation théorique – 7 heures

Réglementation / Obligations / Responsabilités

Rôles des différentes instances et organismes de prévention

Les différentes catégories de chariots / Caractéristiques / Utilisations courantes / Limites d'utilisation

Les différents organes / Technologie / Fonction (groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...)

Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité

Les différents pictogrammes et panneaux de signalisation

Principaux risques et facteurs d'accident

Lecture de la plaque de charge / Conditions de stabilité frontale du chariot

Dispositifs de sécurité pour le conducteur / Fonction

Les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes

Les règles de circulation et de conduite (intérieur et extérieur de l'entreprise)

Les différents paramètres ayant une influence sur la distance de freinage

Les produits dangereux / Etiquettes / Risques

Les vérifications / Prise et fin de poste/ Opérations de maintenance

Test CACES® – 7 heures

Modalités d'évaluations

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Sanction de la formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) prévu par la recommandation R489 Catégorie 5



Certificat
N° D-680-09